

**ASSEMBLÉE NATIONALE**6 novembre 2015

---

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-831

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 38**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

« Passé ce délai, l'assujetti qui ne s'est pas mis en conformité est passible (*le reste sans changement*) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.